



VOTRE DEMANDE DE PASSEPORT / CNI

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

Votre prédemande Passeport/CNI

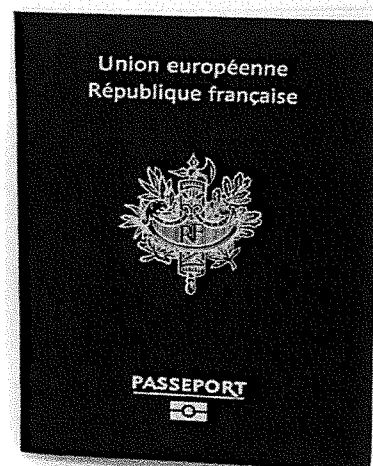
Ses avantages

- Gain de temps : vos données sont déjà saisies lorsque vous vous rendez en mairie,
- Simplification de votre démarche : moins de papier, fiabilisation des données, ...



Les étapes

1. Vous entamez votre demande depuis chez vous,
2. Vous pouvez la mettre de côté s'il vous manque des pièces à fournir et la reprendre à tout moment,
3. Au terme de votre prédemande, vous obtenez un numéro de prédemande qu'il faudra conserver,
4. Avec ce n° de prédemande, **vous devez vous rendre en mairie pour la prise d'empreintes et pour finaliser votre demande.**



[https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/
Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI)

**Vous pouvez vous rendre dans la commune de votre choix.
N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous.**